

EMPLOYE·E EN HÔTELLERIE-INTENDANCE AFP

DESCRIPTION DE LA FORMATION

- Les employées et employés en hôtellerie-intendance AFP travaillent dans des entreprises où sont effectués des travaux d'intendance. Ils/elles accomplissent des tâches principalement dans le secteur hôtelier-intendance.
- Ils/elles s'acquittent des travaux qui leur sont confiés d'une manière compétente et si possible autonome ; grâce à leur savoir-faire pratique et à leur engagement social, ils/elles participent activement à la vie quotidienne de l'entreprise et contribuent au bien-être des hôtes et résidents des établissements dans lesquels ils/elles travaillent.

▪ Durée de la formation

2 ans

▪ Début des cours

Semaine du 16 août 2027

▪ Contenu de la formation

La formation porte sur les domaines suivants:

- Présentation personnelle et communication
- Service de boissons et de mets
- Nettoyage et aménagement de locaux
- Mise en œuvre des tâches du circuit du linge
- Mise en œuvre de processus opérationnels
- Culture générale (société, langue et communication)
- Sport

▪ Deux filières de formation

- **Filière en école de métier :** en première année, la formation théorique et pratique se déroule à l'Ecole des métiers de l'intendance (EMI). 9 semaines de stage en entreprise complètent la formation pratique. La deuxième année se déroule à l'image de la première année, avec un stage en entreprise d'une durée de 3 mois.
- **Filière duale:** formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage et cours professionnels hebdomadaires à l'EMI durant les 2 années de formation.

▪ Titre délivré

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé/employée en hôtellerie-intendance.

Formation professionnelle en hôtellerie-intendance

▪ Coûts

- frais de formation : 1^{ère} année CHF ~ 950.- / 2^{ème} année CHF ~ 300.- + voyage de fin d'études (env. CHF 650.-)
- licence WIGL complète obligatoire (CHF 590.- pour les 2 ans)
- PC portable obligatoire selon prescriptions de la FRI
- pension et hébergement : se renseigner à la FRI
- prime d'assurance contre les accidents non professionnels

▪ Rémunération

- aucune rémunération n'est prévue durant la formation en école de métier
- en filière duale, le salaire brut est de CHF 1'020.00* la 1^{ère} année, de CHF 1'300.00* la 2^{ème} année.
**les rémunérations ci-dessus sont indiquées à titre de recommandation*

▪ Autres formations dispensées par l'école

- Gestionnaire en hôtellerie-intendance CFC
- Agriculteur / Agricultrice CFC
- Agropatien-né AFP
- Brevet et diplôme fédéral supérieur de paysanne
- Brevet et maîtrise fédérale d'agriculteur
- Formation continue dans le domaine agricole et en économie familiale

▪ Séances d'information

- Portes ouvertes à l'Ecole des métiers de l'intendance, Courtemelon
Samedi 6 février 2027, 10h00 à 16h00

▪ Examen d'admission (filière en école de métier uniquement)

- Lundi 19 et mardi 20 janvier 2026
Délai de dépôt des demandes d'admission : jeudi 8 janvier 2026
- Lundi 30 et mardi 31 mars 2026
Délai de dépôt des demandes d'admission : mardi 24 mars 2026

▪ Adresse

FRI - Fondation Rurale Interjurassienne, Ecole des métiers de l'intendance (EMI)
Courtemelon, CP 65
2852 Courtételle
Tél : 032 545 56 00
Internet : <http://www.frij.ch>

▪ Contacts

Pour tous renseignements :
Laurent Joliat, responsable du domaine alimentation et services hôteliers
laurent.joliat@frij.ch – 032 545 56 47

Pour des renseignements concernant les formations au sein de la Fondation rurale interjurassienne et pour des renseignements relatifs aux contrats d'apprentissage:
Pierre-André Odiet, responsable du département formations professionnelles et continue
pierre-andre.odiet@frij.ch – 032 545 56 63

Courtemelon, le 2 septembre 2026